

Conseil de Quartier LBFR
Commissions PROPRETE & SECURITE/VIVRE ENSEMBLE/NUISANCES SONORES

COMPTE RENDU DE LA MARCHE EXPLORATOIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Présentes : Annie BOURCE (Propreté), Monique BOUSSEMART (Sécurité), Geneviève BINAMA, Catherine LETELLIER et Nadine PERCHERON.

Excusé(e)s : Catherine SCHUBERT, Françoise PETTELAT, Aoua DIABATE et Christian MERCADIEL (Sécurité), Gloria MONIZ PEREIRA.

Absent(e)s : Caroline PEROIS (Sécurité), Marie-Thérèse BOURGEOIS, Marie-Noëlle LAUREAU et Mathias AZAZ (Propreté).

Point de rencontre et départ : Angle de la rue Léon Frot et rue de Charonne, 13h30.

Arrivée : 58 rue Merlin (angle rue du Chemin vert), 15h15.

Les commissions Propreté et Sécurité/Vivre ensemble/Nuisances sonores ont souhaité réaliser une marche exploratoire commune dans le quartier afin de recenser les différentes " anomalies " et points noirs soulevés par les riverains.

I/ Propreté

1° Tags

De nombreux tags ont été constatés tout au long de la marche (murs, portes d'entrée des immeubles, boîtes aux lettres de la Poste...).

Nous les avons signalés systématiquement via l'application *DansMaRue*.



Nous avons également pu constater les tags réalisés en " hauteur " (à plus de 4 m du sol). Ces derniers ne sont malheureusement pas pris en charge par les équipes de nettoyage de la Ville de Paris : c'est soit aux copropriétaires, soit aux bailleurs de les faire



enlever à leurs frais... avec la crainte de devoir recommencer aussitôt le nettoyage effectué.

D'une manière générale, nous trouvons qu'il y a de plus en plus de tags, de différentes grandeurs, un peu partout. Certaines " signatures " sont présentes à de très nombreux endroits.



- Y a-t-il un véritable suivi des signalements avec **des poursuites (verbalisations)** ?

2° Mauvais entretien du mobilier urbain

Beaucoup de panneaux, feux tricolores et équipements urbains sont réparés de manière très aléatoire, souvent avec du scotch. Certains signalements avaient déjà été effectués depuis plusieurs mois, voire années, mais aucune réparation sérieuse ou remplacement n'est effectué.



Idem pour les lampadaires qui, pour certains, ont été détruits et attendent un remplacement depuis plus de 6 ans. Les fils électriques sont grossièrement dissimulés par des plots jaunes (plus ou moins bancals).



► D'une manière générale, l'**entretien** du mobilier et des équipements est **très mal effectué**. Il ne semble n'y avoir **aucun réel suivi** entre l'intervention de mise en sécurité et la réparation ou le remplacement dudit équipement. Les délais (6 ans) sont inadmissibles.

3° Publicité sauvage et encombrement de l'espace public



Depuis de très nombreux mois le magasin " *Mon beau vélo* " situé rue Saint Maur accroche ses pancartes et des vélos publicitaires sur le mobilier urbain à différents endroits rue de la Roquette (grilles d'arbre, barrières de protection...).

► Ce magasin dispose-t-il d'une **tolérance particulière** pour apposer et exposer ainsi son affichage sauvage et son matériel depuis si longtemps ?

4° Non-entretien de la sanisette au 133 rue de la Roquette



La sanisette située au n° 133 de la rue de la Roquette est dans un **état répugnant** : porte qui ne ferme plus, tags en tous genres sur les cloisons (à caractère raciste pour certaines), immondices au sol...

Il semblerait qu'elle serve uniquement aux sdf " domiciliés " depuis très longtemps sous l'ancien arrêt de bus, désormais arrêt de taxi puis, de fait, « abri de rue ».

► **Cette placette, d'une manière générale, est très mal entretenue.**

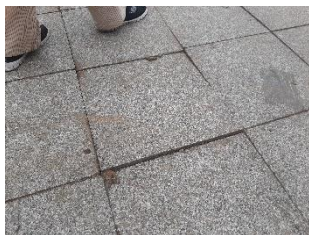
5° Espace canin

Cet espace est **très sale** : le sol est rempli de déjections, les bordures le long du square sont remplies de canettes et bouteilles en verre.

Les arbres qui avaient été plantés et dévorés par les chiens n'ont pas été remplacés.



Des dalles sont descellées et bougent, ce qui peut entraîner des chutes.



► Globalement, nous constatons un **très mauvais entretien général de ce site**, tant par les services de la DEVE que de la DPE.



Par ailleurs, nous avons déjà signalé lors de nos précédentes marches que les **bacs de tri sélectif** étaient placés au sein même de l'espace canin, ce qui peut gêner et empêcher les personnes ayant peur des chiens de venir jeter leurs détritux dans les bacs.

► Il serait plus judicieux de **déplacer** ces bacs en dehors de l'espace, de l'autre côté, à droite de l'entrée du square.

6° Arbres abattus et non replantés

Nous avons recensé plusieurs arbres abattus depuis plusieurs années et toujours non replantés malgré les engagements de la Ville de Paris :

- 2 : 133 rue de la Roquette (2 arbres)
- 1 : Devant l'espace canin (face au 168 rue de la Roquette)
- 1 : Devant l'espace canin (face au 168 bis rue de la Roquette)
- 1 : 151 bis rue de la Roquette

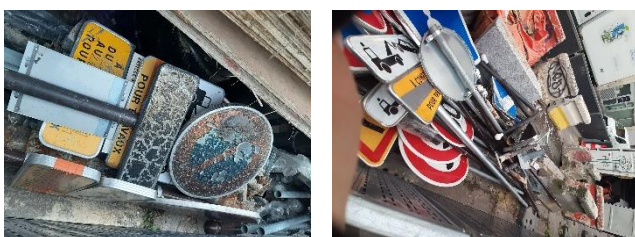


7° Emprise de chantier rue Servan

Nous constatons que cette emprise ne respecte absolument pas les distances réglementaires pour le passage des piétons : les 2/3 du trottoir sont condamnés, et il n'y a que 1,20 m par endroit, voir 1,10 m, de libre.



Outre les baraquements, nous notons un véritable dépôt de mobiliers détériorés (panneaux brûlés ou tordus, potelets...). Il s'agit plus d'un point de stockage de déchets que d'un réel entrepôt.



Enfin, cette emprise bloque l'écoulement de l'eau dans le caniveau : L'eau stagne et les débris se décomposent sous les baraques. Ce qui n'est absolument pas hygiénique.



► Ce type d'emprise en ce lieu n'est absolument **pas adapté** et ne peut apporter que des **nuisances**.

8° Rue Duranti

Outre de nombreux tags sur les murs, nous constatons que cette rue est très mal entretenue : Les caniveaux sont mal balayés, l'herbe y pousse, ce qui crée des flaques stagnantes.



Aux n° 8 bis et 10 les bacs poubelles sont déjà sortis à 14h50. Il semblerait que ce bâtiment héberge les services de la Caisse des Ecoles du 11^{ème} (au vu de la camionnette fortement taguée).



► Les horaires de sortie des bacs sont-ils bien respectés ?

II/ Sécurité /Vivre ensemble/Nuisances sonores

1° Terrasses

Les terrasses dites "éphémères" ont, pour la majorité, été démontées. Toutefois, il subsiste encore de très nombreuses terrasses qui ne respectent pas la réglementation (1,60 m d'espace libre sur le trottoir) et qui gênent, voire empêchent purement et simplement, le passage des piétons :

- 38 Rue Léon Frot (Comets, coffee records)

La clientèle s'étale, se tient debout devant les tables et condamne la moitié du trottoir. Il n'est pas possible de se croiser.

- 71 Rue Léon Frot (Bar des Boulets)

Idem ci-dessus

- 81 rue Léon Frot (L'R de rien) :

La masse de clients agglutinés debout devant l'établissement nous a empêché d'emprunter le trottoir, nous avons dû marcher sur la chaussée. De plus, en cette période de pandémie, il est très désagréable de devoir se faufiler à moins de 20 cm de personnes ne portant pas de masques, parlant et riant bouches grandes ouvertes...

- 58 Rue Merlin (angle rue du Chemin Vert, Couscous Deli)

La terrasse éphémère a bien été démontée mais l'emplacement est toujours " privatisé " par la pose de jardinières



► Des passages plus réguliers de patrouilles doivent être réalisés afin de **rappeler et faire appliquer aux gérants des établissements les réglementations en vigueur**, ce qui n'est absolument pas le cas pour le moment.

2° Espace canin (nuisances sonores)

Lors de notre passage, une dizaine de chiens jouaient calmement. Nous n'avons pas constaté, à 14h15, de nuisances sonores particulières.

Des panneaux d'information (financés par le conseil de quartier) avaient été installés à chaque accès de l'espace, ainsi qu'un extrait de la charte d'usage des espaces canins parisiens. Ce dernier dispose

d'un QR Code qui renvoie vers la charte (copie en PJ). Mais ces panneaux (qui ne correspondent pas à ce que nous avons demandés) sont beaucoup trop petits. De plus, les gros pictogrammes n'ont pas été installés.



► Nous souhaitons que la signalétique soit **améliorée**.

3° Arrêt de bus rue de la Folie Regnault

Nous notons que les arrêts de bus des lignes 61, 69, N16 et N34 sont installés au niveau du 45 rue de la Folie Régnault **depuis très longtemps** de manière **très provisoire** : les poteaux et panneaux penchent sur le trottoir, il n'y a aucun siège pour attendre le bus...



► Pour quelle(s) raison(s) la signalisation définitive n'est-elle pas remise en place à ces arrêts ?

3° Stationnement des 2 roues motorisées



Nous remarquons que les deux roues motorisées se garent souvent roue arrière contre la bordure du trottoir, entre deux voitures. Du coup les caisses ou top case dépassent dangereusement sur les trottoirs : un enfant peut se taper la tête dessus ou une personne malvoyante peut y buter, être déséquilibrée et tomber avec l'engin.

► Les 2RM ont-ils le droit de se garer ainsi ?

Dans l'affirmative, une campagne de sensibilisation serait à prévoir afin de sensibiliser les conducteurs pour éviter de se garer ainsi, et de voir leur engin abîmé en cas de chute.

◦ ◦
◦

PJ : - Carte du parcours de la marche exploratoire
- Charte d'usages des espaces canins parisiens